

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 décembre 2011**

Délibération n° 2011-2630

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du centre de congrès de Lyon par la société GL Events Cité centre de congrès de Lyon (GLECCCL) - Exercice 2010

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Louis, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Daclin (pouvoir à M. Muet), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Réale), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Bousson (pouvoir à M. Grivel), Flaconnèche (pouvoir à M. Kabalo), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Le Bouhart (pouvoir à M. Balme), Lebuhotel (pouvoir à M. Serres), Longueval (pouvoir à M. Ferraro), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mme Pesson (pouvoir à M. Chabrier), MM. Pili (pouvoir à M. Lambert), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz, Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Calvel), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian).

Absents non excusés : M. Guimet.

Séance publique du 12 décembre 2011

Délibération n° 2011-2630

commission principale : développement économique

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du centre de congrès de Lyon par la société GL Events Cité centre de congrès de Lyon (GLECCCL) - Exercice 2010**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de service public et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise également le rôle de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'examen de ces rapports, laquelle a été créée par délibération du 4 novembre 2002.

Le Centre de congrès est exploité dans le cadre d'un contrat d'affermage de 10 ans (2007-2016) par la société GL Events Cité centre de congrès de Lyon (GLECCCL).

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'année 2010 :

Libellé		2008	2009	2010	Variation 2009/2010	
					En %	En tendance
indicateurs d'activité	nombre de manifestations	357	332	350	5 %	↗
	nombre de mètres carrés loués	2 685 772	2 224 122	1 985 000	- 11 %	↘
	nombre de participants aux manifestations (hors expositions)	374 175	482 705	416 733	- 14 %	↘
	taux d'occupation (en %)	30	25	22	- 3 points	↘

indicateurs financiers (en k€)	chiffre d'affaires réalisé	19 447	16 640	15 855	- 5 % par rapport à 2009 et - 20 % par rapport au prévisionnel d'origine année 2010	↘
	charges d'exploitation	16 271	15 075	14 222	- 6 %	↘
	résultat d'exploitation réalisé	3 176	1 565	1 633	+ 4 % par rapport à 2009 et + 1 % par rapport au prévisionnel d'origine année 2010	↗
	redevances	1 999	1 625	1 665	2 %	↗
	résultat de la délégation après redevances réalisé	1 162	127	160	+ 26 % par rapport à 2009 et - 21 % par rapport au prévisionnel d'origine année 2010	↗

L'année 2010 est la quatrième année d'exploitation du site. Le tourisme d'affaires reste largement prépondérant dans l'activité (94 % du chiffre d'affaires). Il connaît une seconde année de crise, avec une forte morosité de l'activité dite "corporate" liée à la diminution des budgets dédiés à l'organisation d'événementiels d'entreprises. La part de l'international diminue légèrement (19 % du chiffre d'affaires). L'activité spectacle représente quant à elle 6 % du chiffre d'affaires.

GLECCCL a accueilli davantage d'événements en 2010 par rapport à 2009, mais leur envergure est en moyenne plus faible (en termes de nombre de mètres carrés loués, de nombre de participants, etc.). Le chiffre d'affaires atteint 15,9 M€, en baisse de 5 % par rapport à 2009 (première année de crise) et inférieur de 20 % aux estimations du budget prévisionnel annexé au contrat de délégation. Ces résultats restent toutefois à relativiser car, en cumul depuis le début de la délégation, GLECCCL a atteint les objectifs d'exploitation mentionnés par l'article 42 du contrat.

Les charges sont en baisse par rapport à 2009 : - 9 % pour les charges indirectes et - 3 % pour les charges directes. Les efforts sur la masse salariale (- 12 %) expliquent près des trois quart de la baisse globale des charges indirectes.

Cette baisse des charges permet à GLECCCL d'accroître son résultat d'exploitation de + 4 % par rapport à 2009 et de + 1 % par rapport au plan d'affaires alors que son niveau d'activité diminue.

Le résultat net augmente de 26 % par rapport à 2009, il représente 1 % du chiffre d'affaires et atteint 160 K€.

En 2010, le délégataire a investi 122 K € (contre 1 051 K € en 2009). Deux raisons expliquent ce recul : GLECCCL a terminé de réaliser ses investissements obligatoires et il a décidé de freiner ses investissements en raison de la baisse d'activité.

Le poste gros entretien et renouvellement (GER) et maintenance représente 748 K € (contre 643 K € en 2009). Le compte GER retrace les engagements provisionnés et les dépenses réalisées par le délégataire au cours de l'exercice 2010.

GLECCCL développe une politique en matière de développement durable et suit un certain nombre d'indicateurs. Concernant le traitement des déchets : le tonnage des déchets reste stable en 2010, le compactage est optimisé, la valorisation des déchets est en hausse. Les consommations électriques diminuent de 45 000 € (soit - 61 t de CO₂). En revanche, la consommation d'eau augmente à cause d'une fuite de la réserve d'eau du réseau sprinkler, sinistre ouvert en dommage ouvrage actuellement en cours de règlement.

Ainsi, à l'issue de l'analyse, les points notables concernant le rapport du délégataire sont les suivants :

- l'activité en 2010 a souffert, pour la deuxième année consécutive, de la crise qui touche le secteur des événements d'entreprises,
- le chiffre d'affaires est en baisse de 5 % et est inférieur de 20 % par rapport au plan d'affaires. Ces résultats restent à relativiser car, au cumul des 4 premières années, à fin 2010, GLECCCL est en ligne avec le niveau d'activité qui était attendu par la Communauté urbaine de Lyon. Les résultats sont globalement en ligne avec le plan d'affaires,
- le délégataire assume ses obligations d'entretien du bâtiment. Le retard pris sur la réalisation des travaux imputables au compte GER a été compensé par une provision.

Ce rapport a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL le 8 novembre 2011. Il appartient donc au Conseil de communauté de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 8 novembre 2011, comme ci-après annexé ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2010 produit par la société GL Events Cité centre de congrès de Lyon au titre du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Centre de congrès de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2011.